# **Troodos (Chypre)**

## No 351bis

#### Identification

Bien proposé Eglises peintes de la région de Troodos -

Palaichori, église Ayia Sotira

(église de la Transfiguration du Sauveur) -

(extension)

Lieu Région de Troodos, district de Nicosie

État partie Chypre

Date 3 juillet 2000

#### Justification émanant de l'État partie

L'église de la Transfiguration du Sauveur (Ayia Sotira) à Palaichori appartient au type architectural des édifices ayant une toiture en pente recouverte de tuiles plates crochetées. On ne trouve nulle part ailleurs ce type de toiture adaptée à une église byzantine, ce qui fait du groupe des églises à toiture en bois de Chypre un exemple unique de l'architecture religieuse.

Les peintures murales ornant les murs de l'église et datant du XVIe siècle sont également d'une importance universelle.

Critères i, ii, iii, iv, vi

## Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *monument*.

#### Histoire et description

#### Histoire

Bien que la dernière ligne de l'inscription où figurait la date de la construction et de la décoration de l'église de la Transfiguration du Sauveur (Ayia Sotira) ait été effacée, les recherches menées par des spécialistes les situent au début du XVIe siècle. Pour ce qui concerne les peintures murales qui ornent l'intérieur de l'église, les études iconographiques et stylistiques comparatives avec des églises de la région (églises de la Sainte-Croix à Agiasmati, 1494 et Saint-Mamas à Louveras, 1495, Saint-Sozomenus, 1513 et de l'Archange-Panagia Theotokos, 1514 à Galata), ont permis de les dater de la deuxième décennie du XVIe siècle. Au début du XVIIe siècle, un mur d'enceinte est érigé sur les flancs sud et ouest de l'édifice.

#### Description

L'église de la Transfiguration du Sauveur est un type de construction caractéristique de la région montagneuse de Troodos. Il s'agit d'un petit édifice, de plan rectangulaire avec un petite abside orientale, couvert d'un toit en bâtière. Des niches ont été ménagées dans les murs latéraux.

Cette église se distingue tout particulièrement par son très riche décor de peintures murales. Sur les murs latéraux, les peintures sont distribuées sur deux registres alors que le mur ouest comprend trois registres plus le pignon. Les scènes du Nouveau Testament se déroulent sur le registre supérieur et les grandes figures des saints ornent la partie inférieure des murs.

Le cycle du Nouveau Testament s'ouvre avec l'Annonciation sur le mur est, se poursuit sur le pignon à l'ouest avec la Crucifixion pour s'achever avec la Descente de l'Esprit Saint au nord.

Plusieurs scènes du Nouveau Testament montrent l'existence de rapports entre la peinture de Chypre et celle de l'art chrétien d'Occident du point de vue stylistique et iconographique. Dans la Crucifixion, si la représentation des voleurs remonte au début de l'art byzantin, certains traits rappellent l'art d'Occident. Pour la Résurrection, le peintre a eu recours à l'iconographie occidentale qui montre le Christ sortant du tombeau et les trois soldats endormis au premier plan. Le décor architectural qui figure à l'arrière plan de plusieurs scènes dont le Repas chez Abraham n'est pas sans rappeler une influence italienne.

L'abside accueille la représentation de la Cène, une des compositions magistrales de l'église. Le Christ apparaît deux fois derrière la table, à gauche, il distribue le pain aux douze apôtres et à droite, le vin, scène de laquelle Judas est exclu. Bien que le traitement des draperies des personnages rappelle celui des peintures du XIVe siècle, celui particulier des visages avec sa lumière diffuse confère une certaine émotion à l'ensemble. Dans la Cène, les apôtres sont habituellement disposés par six de part et d'autre du Christ et il ne subsiste à Chypre que deux peintures dans lesquelles les douze apôtres sont représentés deux fois dont celle-ci. L'autre se trouve dans l'église Saint-Nicolas près de Galataria, édifice qui ne figure pas dans le groupe d'églises déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.

La scène de la Thisia (le Sacrifice) offre la particularité de montrer le Christ Enfant tant dans la patène que le calice sous le voile de soie soutenu par deux anges. Dans l'art byzantin, le Christ Enfant n'apparaît habituellement que dans l'un des deux vases sacrés.

Le style particulier des peintures murales de l'église de la Transfiguration du Sauveur qui la situent aux limites de l'école crétoise de peinture du XVIe siècle, déjà signalé dans la Cène, apparaît plus nettement dans les figures des saints au registre inférieur des murs. Mais déjà, la Vierge Marie représentée dans la voûte d'abside est dépeinte avec plus de simplicité notamment pour ce qui est du traitement de ses vêtements où les plis complexes et soulignés sont abandonnés en comparaison avec les peintures du même thème d'autres églises de la région de Troodos de la fin du XVe siècle (par exemple à l'église de l'Archange Michel de Pedoulas, 1474). Mais, ce qui reste le plus novateur est le traitement du visage de la Vierge Marie dont la lumière

est soulignée par de délicats traits de peinture blanche qui rayonnent pour créer une expression de joie.

Les visages des saints du registre inférieur de l'église tels celui de saint Antoine ou celui de saint André sont traités avec une grande variété, comme s'il s'agissait de portraits, en utilisant de multiples rehauts de peinture blanche.

## **Gestion et protection**

## Statut juridique

L'église de la Transfiguration du Sauveur est la propriété de l'Eglise de Chypre et du Comité local de l'Eglise. Tout en étant un bien privé, l'église proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial est classée Monument Ancien (N2/40) et protégée selon les dispositions de la loi fondamentale de 1931 sur les Antiquités. Selon cette loi, toute intervention requiert l'approbation des autorités compétentes (département des Antiquités, ministère de la Communication et des Travaux publics). Des peines sévères sont prévues en cas de violation de la législation.

Par ailleurs, cette loi prévoit que les monuments classés soient entourés d'une zone de contrôle dans laquelle la hauteur et le style architectural de toute nouvelle construction sont soumis à un contrôle. Le département des Antiquités et les autorités locales ont déjà procédé à la démolition d'un bâtiment récent à proximité de l'église.

#### Gestion

La gestion du bien proposé pour inscription revient au département des Antiquités, ministère de la Communication et des Travaux publics, en collaboration avec l'Eglise de Chypre et le Comité local de l'Eglise. Le département des Antiquités est responsable des travaux de réparation de l'église et de la conservation des peintures murales.

#### Conservation et authenticité

# Historique de la conservation

L'église de la Transfiguration du Sauveur est placée sous la responsabilité du département des Antiquités depuis 1935. Les travaux portant sur la structure de l'édifice ont été réalisés par le département en collaboration avec les autorités religieuses compétentes. Dès 1963, les spécialistes du département ont réalisé le nettoyage et entrepris les mesures de conservation des peintures murales. Depuis, ces interventions se sont poursuivies lorsqu'elles s'avéraient nécessaires.

L'église est actuellement dans un bon état de conservation. Toutefois, des mesures de protection devraient être prises pour faire face à l'augmentation du nombre de visiteurs.

L'amélioration des environs immédiats de l'église fait l'objet d'un Plan paysager qui est en cours de préparation. Ce plan prévoit aussi l'aménagement d'un centre d'information, de services sanitaires et d'une signalétique pour les visiteurs. La mise en œuvre de ce plan sera placée sous la responsabilité du département des Antiquités, le Comité local de l'Eglise, l'Eglise de Chypre et les autorités locales.

L'église a conservé sa destination d'origine de lieu de culte et bien que le nombre de visiteurs ne soit pas très important, des mesures de protection devraient être prises pour faire face à un éventuel accroissement du nombre de visiteurs.

#### Authenticité

L'église de la Transfiguration du Sauveur répond au critère d'authenticité tant pour sa conception, les matériaux, son exécution et sa fonction. Les travaux nécessaires de conservation de la structure et des peintures murales n'ont en rien altéré l'authenticité du monument.

#### Évaluation

#### Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue en mission à Chypre au mois d'avril 2001.

## Caractéristiques

Les remarquables peintures murales « post-byzantines » de l'église de la Transfiguration du Sauveur (Ayia Sotira) à Palaichori proposent un cycle complet de peinture de la deuxième décennie du XVIe siècle. Elles ont une iconographie, un style et une technique qui proviennent de différentes sources et elles annoncent, par certaines caractéristiques, l'école crétoise de peinture du XVIe siècle. Cette église de par son architecture et sa décoration forme un tout et complète l'ensemble des neuf églises peintes de la région de Troodos déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères ii, iii et iv.

## Analyse comparative

Les spécialistes que l'ICOMOS a consulté pour cette proposition d'extension des Eglises peintes de la région de Troodos ont confirmé qu'il n'existait pas dans la région d'église du début du XVIe siècle comparable à celle de l'église de la Transfiguration du Sauveur à Palaichori.

## Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

La qualité de cette église est indéniable et elle la rend propre à l'ajout au groupe d'églises déjà inscrites. Toutefois, l'ICOMOS estime que l'État partie devrait être invité à achever l'évaluation de toutes les autres églises de ce type et de cette période dans la région de Troodos et de re-soumettre la proposition d'inscription de l'église de la Transfiguration du Sauveur (Ayia Sotira) à Palaichori avec d'autres églises qu'il considère dignes d'être inscrites.

A sa réunion de juin 2001, le Bureau a adopté la recommandation de l'ICOMOS. Le 29 octobre, l'État partie a annoncé à l'UNESCO que, «À ce stade, il n'a pas l'intention de soumettre d'autres extensions de ce site. Si, toutefois, par la suite il était décidé de revenir sur cette intention, une éventuelle nouvelle proposition d'inscription serait accompagnée d'une étude comparative ».

Selon l'ICOMOS, cette réponse est quelque peu ambiguë, dans la mesure ou l'État partie laisse la porte ouverte à la possibilité de proposer des extensions complémentaires. L'ICOMOS estime que l'État partie devrait d'ores et déjà réaliser l'étude comparative de toutes les églises de la région de Troodos, de manière à fournir un fondement intellectuel et pratique solide pour une seule extension multiple (dont l'église de la Transfiguration ferait sans nul doute partie).

## Recommandation de l'ICOMOS

Que l'examen de cette proposition d'extension soit *différé* en attendant que soit réalisée une évaluation complète de toutes les églises de Troodos et identifié un groupe définitif d'églises qui pourrait être proposé comme extension du bien déjà inscrit.

#### Recommandation du Bureau

Que cette proposition d'inscription soit *renvoyée* à l'État partie pour un complément d'informations concernant leur volonté de soumettre d'autres extensions de ce site à l'avenir. Dans cette éventualité, l'État partie sera encouragé à soumettre une étude comparative.

ICOMOS, novembre 2001